

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq, le cinq septembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT

Absent excusé : Loïc CHEVALIER donne procuration à Elodie LAVERT

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2025-45 : Région Auvergne Rhône Alpes : demande de mise à disposition gratuite d'un barnum

M. le Maire informe le Conseil de l'existence d'un nouveau dispositif proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes. Il permet d'obtenir gratuitement un barnum de 3m x 3m à destination des associations de la commune.

Ce matériel est mis à disposition par la Région avec pour seules conditions que la commune :

- s'engage à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations de la commune
- prenne en charge son assurance et son bon état de fonctionnement
- se charge de le récupérer dans l'une des antennes régionales

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes l'attribution d'un barnum
- S'ENGAGE à respecter les conditions mentionnées ci-dessus

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT



Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20250905-2025-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025